



COMMUNE DE FILLIÈRE

Fillière, le 12 décembre 2023

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du **Conseil Municipal de la Commune de FILLIÈRE**, qui se tiendra le :

Lundi 18 décembre 2023 à 19h

**dans les locaux de la salle du conseil de la mairie déléguée
de Saint-Martin-Bellevue**

(1 route des Ecoles – Saint-Martin-Bellevue – 74370 FILLIÈRE)

Le Maire
Christian ANSELME



ORDRE DU JOUR :

1. *Approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2023*
2. *Désignation du secrétaire de séance*

Cadre de vie et service technique

3. *Convention de droit d'usage dans le cadre de la construction du réseau de desserte en fibre optique – commune déléguée d'Aviernoz*

Finances

4. *Approbation du règlement budgétaire et financier*
5. *Approbation des durées d'amortissement – délibération modificative*

6. *Approbation des tarifs publics locaux et redevances d'occupation du domaine public pour 2024*
7. *Fixation des tarifs de travaux en régie à compter du 1^{er} janvier 2024*
8. *Réciprocité scolaire : convention financière concernant la prise en charge des enfants de maternelle des élèves domiciliés sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Rochois – délibération modificative*
9. *Facturation de frais de scolarité pour les élèves résidant hors du territoire et scolarisés sur la commune de Fillière*

10. *Approbation de la convention du forfait communal entre l'école privée de l'Alliance et la commune de Fillière*

11. *Optimisation des dépenses liées aux taxes foncières*

12. *Approbation d'exonération de loyers*

Achat public, affaires juridiques

13. *Cession de matériel inutilisé – Vente en ligne de matériel*

Attractivité et vie locale

14. *Modification des tarifs de location de salles communales*

Affaires générales

15. *Fixation des lieux de réunion du conseil municipal – délibération modificative*

16. *Renouvellement de la convention de l'agence postale de la commune déléguée de Saint-Martin-Bellevue*

17. *Ouvertures dominicales des commerces pour l'année 2024*

Questions diverses – informations :

18. *Compte-rendu des décisions du Maire, prises par délégation d'attribution du conseil municipal*

19. *Présentation du fonctionnement des dépenses pour les écoles de la commune*